

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2017
à MAS BLANC DES ALPILLES

Présents : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Danielle AOUN, Gilles BASSO, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Hervé, CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Guy FRUSTIE, Régis GATTI, Christine GARCIN-GOURILLON, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Pierre GUILLOT, Jacques JODAR, Pascale LICARI, Jean MANGION, Alice PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Benoît VENNIN, Denise VIDAL, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Stéphan GUIGNARD, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Henri MILAN.

Procurations :

- de Mme Pascale ALBERTOS à M. Pascal DELON ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Michel BONET à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Michel CAVIGNAUX à Mme Maryse BONI ;
- de M. Gérard GARNIER à M. Guy FRUSTIE ;
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Laurent GESLIN, Maire de MAS BLANC DES ALPILLES, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 31 MAI 2017

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 31 mai 2017 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n° 47/2017** relative à l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la conduite d'eau potable de refoulement sur le CD 31 – Quartier des Paluds à Saint Rémy de Provence : fixation du montant définitif de rémunération.
- **Décision n° 48/2017** relative à l'attribution du marché de fourniture des diffuseurs d'air fine-bulles du bassin d'aération de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence ;
- **Décision n° 49/2017** relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement sur la zone d'activités des grandes terres à Eygalières ;
- **Décision n° 50/2017** relative à la convention de prestation de service avec le CDG13 pour un accompagnement en vue de la mise en place du comité technique de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Décision n° 51/2017** relative à la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux avec les Communes du territoire ;
- **Décision n° 52/2017** relative à Convention pour l'accompagnement et la mise en place d'un suivi sur la prise de compétence GEMAPI sur le territoire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Décision n° 53/2017** relative à l'attribution du marché de travaux de renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable et d'assainissement de la Rue Paul Arène à Saint Rémy de Provence ;

4. DELIBERATION N° 99/2017 – BUDGET GENERAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - DECISION MODIFICATIVE N° 2017-1 - PLAN COMPTABLE M14 DEVELOPPE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de voter la décision modificative n° 2017-1 du budget général de l'année 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

- en dépenses : - 28 098,00 €,
- en recettes : - 28 098,00 €.

Section d'investissement :

- en dépenses : 135 000,00 €,
- en recettes : 135 000,00 €.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°1 du budget principal de l'année 2017 de 106 902,00 €.

POUR : 32 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, Mme Marie-Pierre CALLET et M. Pierre GUILLOT)

5. DELIBERATION N° 100/2017 – BUDGET ANNEXE "REGIE - SERVICE TOURISME DE LA CCVBA" DECISION MODIFICATIVE N° 2017-2 / PLAN COMPTABLE M4 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de voter la décision modificative n° 2017-2 du budget primitif annexe "Régie - Service tourisme de la CCVBA" comme suit :

Section d'exploitation :

- en dépenses : 22 000,00 €,
- en recettes : 22 000,00 €.

Section d'investissement :

- en dépenses : 0,00 €,
- en recettes : 0,00 €.

D'où un total en dépenses et en recettes de 22 000,00 €.

POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Mme Danielle AOUN et M. Pierre GUILLOT)

6. DELIBERATION N° 101/2017 – BUDGET ANNEXE - "REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA" DECISION MODIFICATIVE N° 2017-1 - PLAN COMPTABLE M49 DEVELOPPE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de voter la décision modificative n° 2017-1 du budget primitif annexe "Régie - service assainissement de la CCVBA" comme suit :

- Section d'exploitation :

- en dépenses : 30 000,00 €,
- en recettes : 30 000,00 €.

- Section d'investissement :

- en dépenses : 25 000,00 €,
- en recettes : 25 000,00 €.

D'où un total en dépenses et en recettes de 55 000,00 €.

POUR : 33 voix ;

ABSTENTIONS : 2 voix (Mme Danielle AOUN et M. Pierre GUILLOT)

7. DELIBERATION N° 102/2017 – CREATION DU BUDGET ANNEXE - "ZA LES TREBONS 2 AUREILLE" ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de créer le budget annexe de la "ZA Les Trébons 2 - Aureille" géré hors taxes et assujetti à la TVA.

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N° 103/2017 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2016 VOTE DE LA TRANCHE 2016

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver les opérations et le plan de financement relatifs à la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014-2016 pour un montant de dépenses subventionnables de 9 604 022 € HT permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 6 350 215,00 € HT.

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N° 104/2017 - ZA LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BW N° 6 (A ET B), SECTION BW N° 12, SECTION BW N° 13 ZA LES TREBONS 2 A AUREILLE : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 46

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'acheter les parcelles cadastrées section BW n° 6 (A et B) de 8 420 m² et section BW n°13 de 1 540 m², toutes deux situées à EYGALIERES, au prix de 49 522,00 € à la Commune d'Eygalières, sise en la Mairie d'EYGALIERES (13810), Place Marcel Bonnein ;
- d'acheter la parcelle cadastrée section BW n°12 de 2 530 m², située à EYGALIERES, au prix de 13 915,00 € :
 - à Monsieur Georges PELISSIER, domicilié au [REDACTED] à [REDACTED] ;
 - à Monsieur Francis PELISSIER, domicilié au [REDACTED] à [REDACTED] ;
 - à Madame Nadège FOURMENT, née POSTE, domiciliée à [REDACTED] à [REDACTED] ;
 - à Madame Aurore SCARDINA, née POSTE, domiciliée au [REDACTED] à [REDACTED] ;
- d'acheter la parcelle cadastrée section BW n°16 de 11 555 m², située à EYGALIERES, au prix de 45 000,00 € à Madame Marguerite REYNAUD, domiciliée au [REDACTED] à [REDACTED] ;
- d'acheter la parcelle cadastrée section BO n° 46 de 39 545 m² située à AUREILLE, au prix de 379 632,00 € à la Commune d'Aureille, sise en la Mairie d'AUREILLE (13930) au 2, avenue Mistral.
- de désigner Maître Frédéric FABRE, Notaire à la Résidence de CABANNES, afin de régler toutes les formalités nécessaires à ces acquisitions et notamment l'élaboration des actes de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 105/2017 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA ZA DE LA GARE A SAINT REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres du 6 juin 2017 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la ZA de la Gare à Saint Rémy de Provence au Bureau d'Etude Technique CERRETTI domicilié Chemin du Tonneau, Les Gorguettes – 13720 LA BOUILLADISSE pour un montant de 107 650,00 € HT.

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 106/2017 - INSTAURATION DES COMPTEURS VERTS POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver l'instauration des compteurs verts pour les usagers privés et les collectivités publiques incluses dans la Régie de l'eau intercommunale ;
- de dire que les tarifs applicables à ces compteurs verts seront identiques aux tarifs applicables aux compteurs ménages ;
- d'autoriser les agents de la Régie intercommunale de l'eau de recouvrer ces sommes ;

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 107/2017 - CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS AVEC LE SIVOM DURANCE ALPILLES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet de convention d'une durée de cinq ans fixant les modalités de vente d'eau en gros par le SIVOM Durance Alpilles à la CCVBA au tarif de 0,40 HT € le m3 revalorisé de 2% au 1er janvier de chaque année ;
- de préciser que la redevance de prélèvement sur la ressource eau de Agence de l'eau sera facturée par le SIVOM sur le nombre de m3 décomptés sur les débitmètres prévus à cet effet.

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 108/2017 - CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE – CONTRAT A DUREE INDETERMINEE A TEMPS COMPLET - BUDGET ANNEXE - "REGIE - SERVICE EAU CCVBA"

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de créer un emploi contractuel à durée indéterminée de droit privé à temps complet d'agent d'exploitation ayant fonction de plombier, et ce, à compter du 1er juillet 2017 ;

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 109/2017 - MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h20.

Le Président
Hervé CHERUBINI

